

■ **Gam'Fontes Cheminée de salon et poêles, Alain Monnet**, à Bôle, achat et vente, commerce d'articles de poèlerie et fumisterie (FOSC du 05.02.2002, p. 11). Par ordonnance du 18 mars 2002, le Tribunal civil du district de Boudry a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite, faute d'actif suffisant.  
Journal no 718 du 20.03.2002  
(00401406 / CH-645.1.004.959-2)